

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 712

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La provocation sénatoriale se poursuit, avec cette phrase « Il ne peut être légalement établi deux filiations maternelles ou deux filiations paternelles à l'égard d'un même enfant par l'effet des dispositions du présent titre ». Par conséquent, nous souhaitons rappeler que l'homophobie ne saurait avoir de place au sein de notre pays. Que refuser la possibilité pour deux personnes qui s'aiment de faire famille et, si elles le souhaitent, d'y accueillir des enfants constitue à notre sens une affirmation que seule la famille hétérosexuelle est reconnue aux yeux de la loi. Que par conséquent il s'agit d'homophobie, en ce que le Sénat nie la possibilité de l'amour parental et de l'amour tout court dans d'autres modèles de relations, et que nous souhaitons, vivement, nous opposer à ce type de rhétorique.